

DÉCISION 715 / 2025

RELATIVE A LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC LA CAISSE DES DEPOTS POUR LE DISPOSITIF CLASS OPERA DE L'OPERA-THEATRE

Nous soussigné, Daniel BAUDOÜIN, Conseiller délégué de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020 par lequel Monsieur BAUDOÜIN, Conseiller délégué « mécénat », a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour « signer toute convention de mécénat »,

Considérant le souhait de la société Caisse des dépôts d'apporter son soutien au dispositif Class Opéra de l'Opéra-Théâtre et ainsi de participer financièrement à la saison artistique 2025/2026 de l'Opéra-Théâtre de l'Eurométropole de Metz,

Considérant la compatibilité de cette demande avec la charte éthique en matière de mécénat de Metz Métropole,

Considérant la démarche de Metz Métropole visant à encourager et favoriser la philanthropie et le mécénat sur son territoire,

DÉCIDONS :

- De signer la convention de mécénat entre Metz Métropole et la société Caisse des dépôts.

Fait à Metz, le 24 NOV. 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
057-200039865-20251124-Decis715-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour le Président
Le Conseiller Délégué au Mécénat



Daniel BAUDOÜIN
Maire de Sainte-Ruffine

DIRECTION REGIONALE GRAND EST

Monsieur le Président
Metz Métropole
Maison de la Métropole
1 place du Parlement de Metz
57011 METZ Cedex 01

Référence à rappeler : A. 110019 - C. 126470
Affaire suivie par : Fernanda RODRIGUES
Courriel : fernanda.rodrigues@caissedesdepots.fr
Téléphone : 07 72 38 80 24

Strasbourg, le 30 septembre 2025

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer que suite au comité de mécénat du 30 septembre 2025, la Caisse des Dépôts a accepté d'apporter son soutien financier à votre opération à hauteur de 4 000,00 euros pour le projet « Class'Opéra » au titre de l'année 2025.

En contrepartie de cette subvention, Metz Métropole s'engage à faire figurer le logotype du mécénat de la Caisse des Dépôts (annexe 1) ou à défaut la mention suivante « avec le soutien du mécénat de la Caisse des Dépôts » sur l'ensemble des supports de communication réalisés dans le cadre de votre projet. Ce logo, accompagné des règles d'utilisation, vous sera transmis par e-mail.

Une épreuve couleur de chacun des supports réalisés en vue de la réalisation ou de la promotion du projet (affiches, invitations, communiqués de presse, sites Internet, édition...) sera soumise à l'accord préalable et écrit de la Caisse des Dépôts avant toute diffusion au public.

En outre, Metz Métropole s'engage à remettre à la Caisse des Dépôts les supports de communication / photographies, et l'autorise expressément à les reproduire, représenter, diffuser, adapter à titre gratuit, sur tout support et par tout moyen connus et inconnus à ce jour, y compris le droit de céder l'ensemble de ces droits à tout tiers, pour la durée de protection légale des droits de propriété intellectuelle y afférents pour le monde entier et pour une exploitation des supports, photographies et affiches visés ci-dessus à des fins de communication externe et interne.

La valorisation du cumul des contreparties dont pourra bénéficier la Caisse des Dépôts, telles que décrites ci-dessus, ne pourra excéder 25% (vingt-cinq pour cent) du montant du soutien, soit 1 000 € pour la durée totale du partenariat.

Metz Métropole s'engage également à fournir à la Caisse des Dépôts au plus tard le 31 décembre 2025 suivant la clôture de l'exercice 2025 un rapport opérationnel et un bilan financier des actions ou du projet soutenu et précisant l'utilisation effective des sommes versées.

La subvention sera versée selon la modalité suivante :

- **4 000 euros à la signature de la présente lettre-convention**

Le versement sera effectué par virement bancaire sur le compte du Bénéficiaire.

Par ailleurs, dès réception du versement, vous voudrez bien adresser à la Caisse des Dépôts un reçu permettant à cette dernière de bénéficiarier, conformément aux dispositions de l'article 238 bis du Code général des impôts, d'une réduction d'impôt au titre du régime du mécénat fiscal d'entreprise. Ce reçu répondra à la forme requise par la loi fiscale (un modèle de reçu est fourni en annexe 2).

Nous vous rappelons que le soutien de la Caisse des Dépôts est uniquement de nature financière, et que l'ensemble des actions menées dans le cadre du Projet sera organisé et réalisé par l'établissement, qui en assume l'entièvre responsabilité.

En cas de non-réalisation du présent projet et/ou d'inexécution des obligations ci-dessus mentionnées, les sommes déjà versées seront restituées à la Caisse des Dépôts, et les sommes qui n'auraient pas encore été versées ne seront plus dues à l'établissement.

Cette lettre tenant lieu de convention entre la Caisse des Dépôts et Metz Métropole, je vous prie de bien vouloir en retourner un exemplaire signé et daté par le représentant dûment habilité de l'établissement, après l'avoir complété de la mention « Bon pour accord », pour permettre le versement de la subvention.

La présente lettre-convention entre en vigueur à sa date de signature par la Caisse des Dépôts et Metz Métropole, pour une durée d'un an.

En me réjouissant de l'instauration de ce partenariat, je vous prie d'agrérer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Caisse des Dépôts
Mehdi BEN SLAMA
Secrétaire Général

Mehdi BEN SLAMA
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
Signé électroniquement le 06/10/2025 18:52:07

Pour le Bénéficiaire
Daniel BAUDOUIN
Conseiller délégué au Mécénat

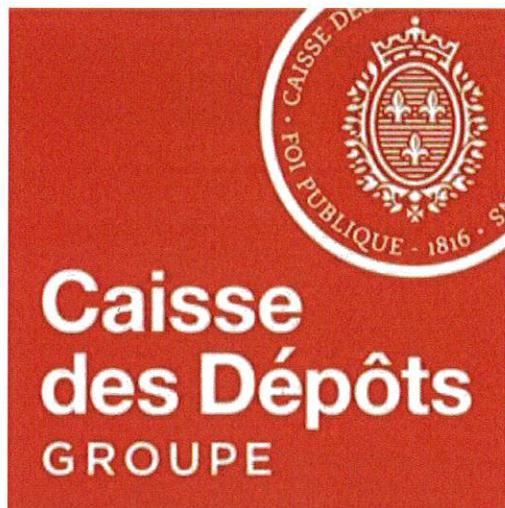
no em re
Pour l'Eurométropole de Metz,
Pour le Président,
Le conseiller délégué au mécénat



Daniel BAUDOUIN
Maire de Sainte-Ruffine

ANNEXE 1

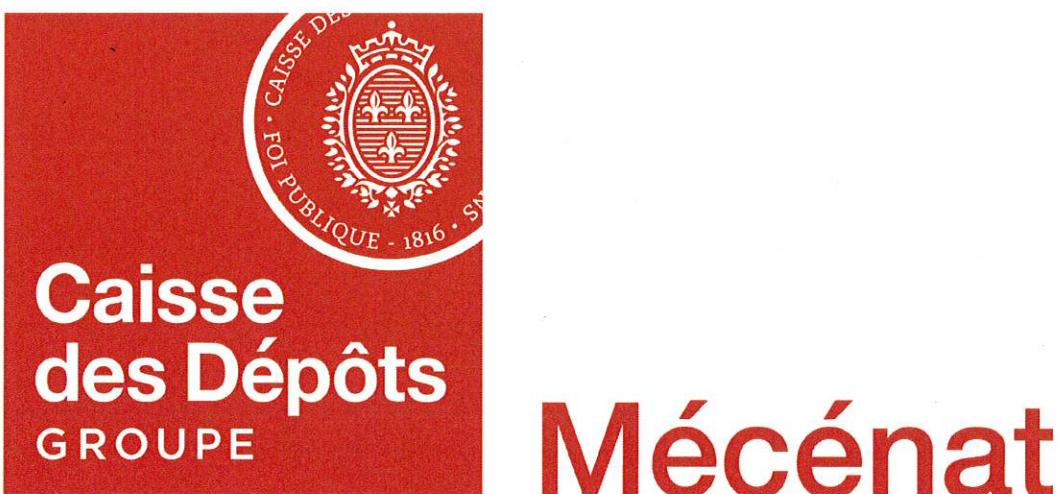
- Marque et logotype de la Caisse des Dépôts : n°19/4.519.996



Ce logotype se caractérise par les éléments suivants :

- Le logo existe uniquement en version rouge (Pantone 485 C) ou en version noire (Pantone Black C)
- La taille minimale du logo est de 15 mm, ce qui préserve la visibilité et la lisibilité de la médaille.

Déclinaison Mécénat : à utiliser dans toute communication relative au partenariat



ANNEXE 2

Le reçu de dons aux œuvres - CERFA 11580*03

cerfa N° 11580*03	Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)	Numéro d'ordre du reçu <input type="text"/>
Bénéficiaire des versements		
Nom ou dénomination : <input type="text"/>		
Adresse : N° Rue		
Code postal Commune		
Objet : <input type="text"/> <input type="text"/>		
Cochez la case concernée (1) :		
<input type="checkbox"/> Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/..../. publié au Journal officiel du/..../. ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du/..../.		
<input type="checkbox"/> Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation		
<input type="checkbox"/> Fondation d'entreprise		
<input type="checkbox"/> Oeuvre ou organisme d'intérêt général		
<input type="checkbox"/> Musée de France		
<input type="checkbox"/> Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif		
<input type="checkbox"/> Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises		
<input type="checkbox"/> Association cultuelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle		
<input type="checkbox"/> Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals		
<input type="checkbox"/> Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement		
<input type="checkbox"/> Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)		
<input type="checkbox"/> Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif		
<input type="checkbox"/> Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).		
<input type="checkbox"/> Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)		
<input type="checkbox"/> Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)		
<input type="checkbox"/> Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)		
<input type="checkbox"/> Agence nationale de la recherche (ANR)		
<input type="checkbox"/> Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)		
<input type="checkbox"/> Autre organisme :		
(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme		
(2) dons effectués par les entreprises		

Donateur	
Nom :	Prénoms :
Adresse :	
Code postal	Commune
<p>Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de : euros</p> <p>Somme en toutes lettres :</p> <p>Date du versement ou du don : / /</p> <p>Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : <input type="checkbox"/> 200 du CGI <input type="checkbox"/> 238 bis du CGI <input type="checkbox"/> 885-0 V bis A du CGI</p> <p>Forme du don :</p> <p><input type="checkbox"/> Acte authentique <input type="checkbox"/> Acte sous seing privé <input type="checkbox"/> Déclaration de don manuel <input type="checkbox"/> Autres</p> <p>Nature du don :</p> <p><input type="checkbox"/> Numéraire <input type="checkbox"/> Titres de sociétés cotés <input type="checkbox"/> Autres (4)</p> <p>En cas de don en numéraire, mode de versement du don :</p> <p><input type="checkbox"/> Remise d'espèces <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Virement, prélèvement, carte bancaire</p>	
<p>(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.</p> <p>L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.</p> <p>Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.</p> <p>(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement</p>	
<p style="margin-bottom: 0;">Date et signature</p> <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 40px; margin-top: 5px;"></div> <p style="text-align: center; margin-top: 5px;">..... / /</p>	

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Paris, le 01 octobre 2025

ANNEXE FINANCIERE

N° Commande Lagon : A.110019 - C.126470

Raison Sociale : METZ METROPOLE

N° SIRET : 20003986500106

Tout démarrage de prestations donne lieu, préalablement, à la création systématique d'un numéro de commande, qui est reporté sur l'entête de cette annexe. La réception de vos factures et appels de fonds originaux est centralisée sur une plate-forme fournisseurs dédiée, qui procède à leur enregistrement et à leur rapprochement avec le numéro de commande correspondant. Cette opération déclenche le traitement automatisé de leur paiement, hormis en cas d'anomalies (nature de prestations, prix...).

2 formats de factures sont acceptés par la Caisse des Dépôts :

Factures papier : les factures originales, accompagnées d'un RIB, sont transmises exclusivement à l'adresse de facturation indiquée ci-dessous, à l'exclusion de toute autre adresse :

Caisse des Dépôts
Caisse générale - Direction de l'exécution des opérations financières
Plateforme d'exécution des dépenses DEOFF2
56, rue de Lille
75007 Paris 07 SP

Facture électronique : le Titulaire (ou ses sous-traitants) peut transmettre ses factures et le RIB associé au format PDF à l'adresse suivante : factureelectronique@caissedesdepots.fr.

Conformément à l'ordonnance 2014-697 du 26/06/2014, l'obligation de transmission par facturation électronique est mise en œuvre progressivement à compter du 01/01/2017. Le Titulaire veille à respecter cette obligation à compter de la date qui lui est applicable selon les dispositions de cette ordonnance.

Toute facture papier ou électronique ne comportant pas de numéro de commande sera retournée au Titulaire, sans règlement associé.

Annexe à signer par les signataires du contrat :

NOM :

Signature :

Mehdi BEN SLAMA
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
Signé électroniquement le 06/10/2025 18:53:07

NOM :

no em re

Signature :

Pour l'Eurométropole de Metz,
Pour le Président,
Le conseiller délégué au mécénat



Daniel BAUDOUIN
Maire de Sainte-Ruffine



Mission Mécénat et Innovation
Direction Générale Adjointe Stratégie, Transitions Ecologique et
Numérique
Affaire suivie par Elise GAULTIER
T. 03.57.88.32.51
egaultier@eurometropolemetz.eu

Monsieur le Directeur
CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS
35 Avenue du XXème Corps
CS15214
54052 NANCY CEDEX

Metz, le 24/11/25

OBJET : Appel de fonds - Convention de mécénat entre l'Eurométropole de Metz et la Caisse des Dépôts

Monsieur le Directeur,

Conformément à notre convention de mécénat entre l'Eurométropole de Metz et la Caisse des Dépôts concernant le soutien au projet de Class Opéra de l'Opéra-Théâtre pour la saison 2025 – 2026, je vous adresse, par la présente, un appel de fonds pour la somme de 4 000 euros TTC (quatre mille euros TTC) lié au numéro de commande LAGON A.110019 – C. 126470.

Banque de France
1, Rue la Vrillière
75001 PARIS

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE METZ
1 RUE DU CHANOINE COLLIN
57036 METZ CEDEX 01

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00529 C5700000000 16
IBAN : FR27 3000 1005 29C5 7000 0000 016
BIC : BDFFFRPPCCT

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation
Le Conseiller délégué

Daniel BAUDOÜIN